

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2012)

Heft: 277-278

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



MORTALITÉ DES ABEILLES PAR LE PESTICIDE CRUISER

Économie : Pas question pour le moment d'interdire le pesticide Cruiser, suspecté selon une étude parue dans la revue Science de contribuer à la mortalité des abeilles. Devant les députés, le ministre de l'Économie a estimé que les recherches devaient être menées à terme en Suisse avant de prendre la moindre décision.

Défense, protection de la population, sports

■ Le cantonnement militaire d'Egenthal (LU) accueille jusqu'au 11 décembre quelque 120 requérants d'asile. Selon le Département fédéral de la défense, cette mesure doit permettre de mieux faire face aux pics de demandes d'asile. Durant toute la période d'accueil, une entreprise de sé-

curité sera présente en permanence dans le centre et les environs.

■ Par 123 voix contre 40 et 11 abstentions, le Conseil national a prolongé de trois ans l'engagement de l'armée en soutien du canton des Grisons pour assurer la sécurité du World Economic Forum (WEF) de Davos. Chaque année jusqu'en 2015, l'armée fournira au maximum 5 000 militaires pour la protection des objets et des

personnes, la sauvegarde de l'espace aérien et l'appui logistique. Le dossier passe au Conseil des États.

Justice et police

■ La ministre de la Justice, Simonetta Sommaruga a signé un « partenariat migratoire » avec la Tunisie qui devrait permettre de renvoyer plus facilement les requérants tunisiens déboutés. En contrepartie, le montant de l'aide au retour devrait augmenter (on parle d'un montant maximal de 4 000 francs). La Suisse s'engage aussi à accueillir chaque année jusqu'à 150 stagiaires tunisiens de 18 à 35 ans dans le cadre de la formation professionnelle.

■ Les auteurs d'actes sexuels sur des enfants de moins de 12 ans seront poursuivis toute leur vie. Suivant le National, le Conseil des États a adopté par 35 voix contre 2 le projet concrétisant l'initiative sur l'imprécisibilité de la Marche blanche acceptée par le peuple en novembre 2008. Le débat a porté sur l'âge limite des victimes, l'initiative populaire n'évoquant que de façon très floue des enfants « impubères ».

■ Les compagnies aériennes qui acheminent des étrangers n'ayant pas les papiers nécessaires pour entrer en Suisse pourraient payer des amendes allant de 4 000 à 16 000 francs par passager. C'est la mesure phare de la révision de la loi sur les étrangers que le Conseil fédéral a mise en consultation jusqu'au 18 octobre. En outre, le Conseil fédéral devrait participer financièrement à la création et l'aménagement d'établissements cantonaux de détention administrative d'étrangers.

■ L'accélération des procédures d'asile voulue par Simonetta Sommaruga devrait passer par un agrandissement des cinq centres d'enregistrement actuels qui passeraient de 1 200 places à au moins 3 000 places. C'est ce que préconise le groupe de travail de la Confédération et des cantons. Cela permettrait, selon lui, de boucler la procédure d'asile en 120 jours dans 80 % des cas, au lieu de plusieurs années comme actuellement. Les cantons abritant les centres fédéraux de procédure devraient obtenir des compensations financières.



LE MEURTRE : SUJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "MAJEUR" !

■ La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse pour avoir violé le droit à la liberté d'information en interdisant à sa télévision publique de réaliser un entretien avec une détenue incarcérée pour meurtre. Selon la Cour de Strasbourg, les autorités helvétiques n'avaient pas étayé leur refus, alors même que l'interview en question relevait d'un sujet d'intérêt général majeur et elles n'avaient pas établi que l'interdiction de filmer répondait à un « besoin social impérieux ».

Initiatives, référendums, pétitions

■ Lancée en novembre dernier par un collectif de 50 organisations de développement et droits de l'homme, syndicats et associations environnementales, la pétition « Droit sans frontière » a été remise au Parlement munie de 135 285 signatures. Le texte exige, de la part des politiques, des bases légales pour que les multinationales suisses respectent environnement et droits de l'homme à l'étranger.

■ À l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogue, l'association « Parents contre la drogue » a lancé une pétition. Elle demande au Conseil fédéral de s'engager contre la légalisation des drogues mais aussi d'encourager des thérapies basées sur l'abstinence au lieu de financer la distribution de produits de substitution comme la méthadone.

■ Le peuple se prononcera sur l'initiative contre les salaires abusifs des grands patrons. Malgré l'acceptation par le Parlement d'un contre-projet indirect,

l'industriel schaffhousois Thomas Minder maintient son texte. Il estime que le contre-projet « ne reprend que 40 % des exigences de l'initiative ».

■ Comme la Jeunesse socialiste et l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), les Jeunes UDC lancent un référendum contre les accords fiscaux conclus par la Suisse avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche.

■ Le peuple ne se prononcera pas sur l'initiative populaire du PLR « Stop à la bureaucratie ». Déposée in extremis en avril dernier avec 100 650 signatures, elle n'a recueilli, après recomptage par la Chancellerie fédérale, que 97 537 paraphes valables.

■ L'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse » n'est pas compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes. C'est l'avis du Conseil fédéral qui recommande de la rejeter, sans contre-projet. Le texte de l'UDC demande l'introduction de plafonds annuels et des contingents pour les autorisations de séjour en Suisse, qui vaudraient aussi pour les frontaliers et les requérants d'asile. Si elle était acceptée, l'initiative entraînerait une renégociation de l'accord de libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral estime que cette renégociation n'aurait aucune chance d'aboutir et que la dénonciation de l'accord entraînerait automatiquement l'annulation des six autres accords bilatéraux, avec des conséquences dramatiques pour l'économie suisse.

■ Selon l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM, qui regroupe 23 organisations dont Economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, GastroSuisse et Hotelleriesuisse), l'initiative populaire « Protection contre le tabagisme passif » est excessive et superflue. L'AEPM, considérant que l'actuelle législation fonctionne et bénéficie d'une large acceptation, recommande le rejet de cette initiative lancée par la Ligue pulmonaire suisse.

■ Trois initiatives populaires sur l'armée, la BNS, et les caisses de pension ont échoué, n'ayant pu réunir les 100 000 signatures dans le délai imparti. La première demandait que toute décision du Conseil fédéral sur un engagement de l'armée en

Suisse et à l'étranger avec des munitions de guerre soit prise par au moins cinq voix. L'initiative « La Banque nationale nous appartient à tous » exigeait que les investissements de la BNS à l'étranger soient approuvés par l'Assemblée fédérale. La troisième, « Halte à l'utilisation abusive de nos caisses de pension ! » demandait que les institutions de prévoyance obligatoire exercent leurs droits d'actionnaires selon la volonté des assurés, notamment via des sondages représentatifs.

Economie

■ En juin dernier, le taux de chômage était de 2,7 % en Suisse, comme en mai, selon la nouvelle base de calcul du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) qui prend en compte le nombre de personnes actives du recensement de 2010 et non plus celui de 2000. Par rapport à juin 2011, le pays compte 4 490 chômeurs de plus, soit une augmentation de 4,1 %. C'est le canton de Nidwald qui connaît, avec 0,7 %, le taux de chômage le plus bas du pays, à l'inverse de celui de Genève dont le taux s'affiche à 4,8 %.



■ Le conseiller fédéral et ministre de l'Économie Johann Schneider-Ammann estime qu'un accord de libre-échange avec la Chine pourrait être finalisé avant la fin de l'année. La Suisse serait alors le premier pays européen à conclure un tel traité avec le géant asiatique. La Suisse ouvrirait davantage son marché aux produits agricoles chinois. Pékin ferait la même chose dans le secteur de l'industrie.

NOUVELLES FÉDÉRALES

► ■ Selon l'Office vétérinaire fédéral, le nombre d'animaux utilisés pour la recherche en Suisse a baissé de 13,1 % entre 2010 et 2011. Sur les quelque 662 000 bêtes concernées, plus des trois quarts sont des rongeurs.

Intérieur

■ Selon le Moniteur de la santé 2012, 64 % des Suisses jugent positive la loi actuelle sur l'assurance maladie (LAMal). Et trois quarts des Suisses estiment que l'assurance maladie doit rester obligatoire. Et pas question de faire des économies : seuls 7 % approuvent une limitation du catalogue des prestations...

Environnement

■ Le Conseil national veut interdire la distribution de sacs en plastique. Il a adopté par 110 voix contre 73 une motion de Dominique de Buman (PDC/FR) en ce sens. Le Conseil fédéral s'est opposé à cette mesure sur laquelle le Conseil des États doit encore se prononcer.



EFFECTIFS DES LOUPS, LYNX, CASTORS ET AUTRES...

■ Moyennant le feu vert de la Confédération, les cantons peuvent désormais prendre plus facilement des mesures pour juguler les effectifs de loups, de lynx, de castors ou autres ours, lorsqu'ils menacent fortement les infrastructures, causent des dommages importants au bétail ou réduisent exagérément les effectifs de gibier. Malgré les critiques émanant de tous bords, le Conseil fédéral a mis en vigueur

l'ordonnance révisée sur la chasse. Les autorisations de la Confédération ne seront délivrées que si la diversité des espèces n'est pas menacée.

■ L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a traité l'an dernier 71 recours d'organisations environnementales et en a admis 55 %. Les 28 organisations habilitées à recourir avaient obtenu gain de cause dans 59 % des cas en 2010 et dans 61,5 % des cas en 2008 et 2009.

Conseil fédéral

■ Le Conseil fédéral doit davantage s'impliquer dans le soutien à la presse, y compris par des aides directes. Le Conseil des États a accepté à son tour une motion du Conseil national en ce sens. Une minorité de droite s'y est vainement opposée, à l'instar du gouvernement.

■ Le Conseil fédéral va changer d'avion. Il a chargé le Département fédéral de la défense de remplacer le Falcon 50 en service depuis 32 ans par un Falcon 900 d'occasion l'année prochaine. Le nouvel appareil devrait pouvoir être utilisé pendant vingt ans et ne pas coûter plus de 35 millions de francs.

■ Une élection du Conseil fédéral par le peuple nuirait au travail collégial, chaque ministre préférant miser sur sa popularité. Forte de cet avis, la commission compétente du Conseil des États recommande, par 9 voix contre 2, le rejet de l'initiative populaire de l'UDC.

Finances

■ L'actuel chef de la direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Serge Gaillard, 57 ans, dirigera l'Administration des finances à compter du 1^{er} octobre. Choisi par le Conseil fédéral, il succèdera à Fritz Zurbrügg qui rejoint la direction de la Banque nationale suisse.

■ Le Conseil fédéral propose au Parlement de libérer un crédit-cadre de 15 milliards de francs sur cinq ans pour le Fonds monétaire international (FMI). Cette somme doit contribuer à l'augmentation extraordinaire des ressources décidée en

avril dernier par le FMI pour combattre la crise de la dette dans la zone euro et son risque de contagion à l'échelle mondiale.

■ La France pourrait taxer davantage les héritages de ses ressortissants qui possèdent des biens en Suisse. La France et la Suisse ont paraphé une révision de la convention en matière d'impôt sur les successions, qui date de 1953. Cette nouvelle convention devrait être signée cet automne après audition des milieux économiques et des cantons, soumise aux parlements des deux pays l'année prochaine et prendre effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Énergie



SÉCURITÉ NUCLÉAIRE : TOUT EST SOUS CONTRÔLE, ... PRESQUE ...

■ Selon l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), les centrales nucléaires suisses peuvent résister à un séisme exceptionnel comme il s'en produit un tous les 10 000 ans. « Le refroidissement du cœur et le refroidissement des piscines de stockage d'éléments combustibles restent garantis sous l'effet d'un tremblement de terre », estime l'IFSN dans un bilan provisoire. Un optimisme qui a choqué le gouvernement bernois, Greenpeace et le parti Vert-libéral qui réclament une expertise externe et indépendante. Greenpeace exige, de plus, l'arrêt des centrales de Beznau et Mühlberg.

■ Après les téléviseurs, le Conseil fédéral veut rendre l'étiquette énergie obligatoire aussi pour les ordinateurs et les autres appareils ménagers comme les *smartphones*

ou les imprimantes. Elle serait introduite l'an prochain, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur l'énergie. Cette étiquette permet au consommateur, lors de l'achat d'un appareil, de visualiser facilement l'efficacité énergétique grâce à des paliers en couleurs, et même de connaître sa consommation d'énergie exacte en kWh.

■ L'Action suisse pour une politique énergétique raisonnable (AVES) demande au gouvernement de reprendre la planification (actuellement suspendue) d'au moins une nouvelle centrale nucléaire. L'organisation souhaite aussi que le peuple soit consulté sur une éventuelle interdiction de l'énergie nucléaire. Selon elle, la décision de sortir du nucléaire ne tient pas compte des coûts économiques et de la sécurité de l'approvisionnement.

Communication

■ La Poste suisse et la Poste française ont obtenu le feu vert de la Commission européenne pour créer une société commune de distribution internationale de courrier, comme elles en avaient émis le souhait en décembre dernier. Cette nouvelle entreprise, « Asendia by La Poste and Swiss Post » sera possédée à parts égales par les deux Postes, réunira toutes les activités de courrier international des deux opérateurs, à l'exception de leurs activités import et export, en France et en Suisse.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal fédéral autorise les journalistes à consulter l'ordonnance de classement dans l'affaire des pots-de-vin de la Fédération internationale de football association (FIFA). Il a débouté deux fonctionnaires de la FIFA opposés à ce feu vert. En mai dernier, le Ministère public du canton de Zoug avait définitivement classé la procédure pénale ouverte contre la FIFA et deux de ses cadres pour des allégations de corruption. Avant le non-lieu, les personnes concernées avaient versé à la FIFA 5,5 millions de francs à titre de réparations, ce qui avait justifié la décision de classe-

ment, mais aussi suscité l'intérêt de plusieurs journalistes qui avaient déposé une demande de consultation de l'ordonnance de classement. Soulignant « l'intérêt du public à être informé sur les allégations de corruption au sein de l'association faîtière du football mondial », le Tribunal fédéral autorise la divulgation du nom des intéressés. Il s'agit de l'ancien président de la FIFA entre 1974 et 1998, le Brésilien Joao Havelange et de son ex-gendre Ricardo Teixeira.

Environnement

■ En présence du conseiller fédéral Ueli Maurer, le nouveau chemin de randonnée « des quatre sources » a été inauguré le 5 août. Long de 84,6 km, il permet de relier à pied les sources du Rhin, du Rhône, de la Reuss et du Tessin, en cinq étapes d'une journée, à travers les cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin et du Valais. Les travaux de construction, commencés en 2009, ont coûté trois millions de francs, le financement ayant été assuré par des mécènes.



Agriculture

■ Le consommateur devrait à l'avenir savoir d'où provient une fourrure et dans quelles conditions elle a été produite. L'Office vétérinaire fédéral a mis en consultation un projet d'obligation de déclarer, demandé par le Parlement. L'obligation faite aux vendeurs se limite aux animaux sauvages.

■ Le prix du lait est à son plus bas niveau depuis 1999, début de l'observation des prix par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les producteurs reçoivent en moyenne 58,11 centimes le kilo.

Transports

■ Un second tunnel routier devrait être construit au Gothard d'ici une quinzaine d'années. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral, au grand soulagement du Tessin, des partis de droite, des milieux économiques et routiers, et au grand dam du PS, des Verts et de l'Association transports et environnement (ATE) qui se dit prête à lancer un référendum. Selon la solution préconisée par le Conseil fédéral, un deuxième tunnel serait mis en service vers 2027, pour un coût de 2,8 milliards de francs. Suivrait la réfection du tunnel actuel, pendant trois ans. Ensuite, les deux tunnels seraient utilisés dans des conditions de sécurité maximales, chacun ayant un sens unique de circulation, supprimant ainsi les risques de collisions frontales. Afin de respecter le droit en vigueur, le Conseil fédéral insiste sur le fait qu'il n'y aura aucune augmentation de la capacité conformément à l'article sur la protection des Alpes, et propose d'inscrire le principe d'une voie par sens de circulation dans la loi. Le DETEC est chargé d'élaborer d'ici à la fin de l'année un projet de consultation sur la base de cette décision.

■ Après de nombreuses années de conflit, la Suisse et l'Allemagne ont trouvé un compromis pour régler leur différend sur le bruit des avions à l'aéroport de Zurich-Kloten. Il y aura autant de survols du sud de l'Allemagne qu'aujourd'hui mais les horaires des survols sont réduits : de 6 h 30 à 18 h les jours ouvrables et de 9 h à 18 h les week-ends et jours fériés. Pour tenir ces nouvelles conditions, certaines pistes devront être prolongées sur l'aéroport de Zurich. L'entrée en vigueur de ce compromis est prévue pour 2020. Du côté suisse, le compromis permet d'écartier la menace allemande d'une limitation des mouvements aériens.